**CRP 10.1/Annexe 2**

**PLAN D’ACTION PAR ESPÈCE POUR L’ANGE DE MER EN MÉDITERRANÉE**

**~~PROJECT DE~~ DÉCISIONS DE LA RÉUNION**

Les Signataires

1. Se félicitent du travail entrepris par le Comité consultatif, avec le soutien du Secrétariat, ~~et~~ pour élaborer le Plan d’action par espèce pour l’ange de mer en Méditerranée (SSAP ange de mer Med).
2. Recommandent les Parties à la CMS d’adopter formellement ~~de l’adoption formelle du~~ le Plan d’action par espèce pour l’ange de mer en Méditerranée ~~par les Parties à la CMS~~ lors de la 14e Réunion des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS COP14).
3. ~~et conviennent~~ Recommandent les Parties à la CMS et les Signataires du MdE Requins de mettre en œuvre le Plan d’action par espèce une fois celui-ci adopté par la CMS.